



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité du pôle Robinson

Séance du 2 octobre 2019

Convocation du 26 septembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à 20 h 13, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-six septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
M. Thibault Hennion,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 2 octobre 2019

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du comité du pôle Robinson

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2143-2 relatif aux comités consultatifs,

Vu ses délibérations du 29 janvier 2004 et 14 avril 2014 prenant acte de la composition du comité du pôle Robinson,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 30 mars 2014 et les résultats des élections du 5 avril 2014 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 5 mai 2014 portant désignation des membres du comité pôle Robinson,

Vu le courrier du 31 août 2019 par lequel M. Benjamin Lanier informe le maire de sa démission du conseil municipal,

Considérant que, suite à la démission d'un des membres du comité pôle Robinson, il y a lieu de procéder à la désignation de son successeur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DESIGNE M. Hélia Cacères, membre du conseil municipal pour siéger au sein du comité de pôle Robinson.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent